Communauté de Communes des Sucs

Relevé des décisions du Conseil Communautaire du 17 octobre 2019 à 20h
à Yssingeaux

Membres en exercice : 34
Membres présents : 25 puis 26 à partir de 20h25 puis 25 à partir de 22h
Membres avec pouvoir de vote : 6 puis 5 à partir de 20h25
Absent excusé : 1
Absents non excusé : 2

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/07/2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 04/07/2019.

ATELIERS DE MEYGAL : AVENANT AU BAIL	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'avenant au crédit-bail à passer avec la société INARCADI, sur la base d'un montant de dépenses de 2 817 265,46 € HT, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet avenant.
PASSERELLE HIMALAYENNE DANS LES GORGES DU LIGNON ET CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : PLANS DE FINANCEMENTS PRÉVISIONNELS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve les 2 opérations selon les plans de financement prévisionnels présentés, - sollicite les aides financières correspondantes, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces opérations et leur financement
CONTRAT 43.11 CCDS - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE	Le Conseil Communautaire est informé de la Décision du Bureau de la CCDS du 23/09/2019: - de faire la proposition d'avenant au Pdt du Département avec une enveloppe supplémentaire de 424 620 € selon la répartition ci-dessus présentée ; - de solliciter une aide financière pour les dépenses d'ingéniérie dans le cadre du contrat 43.11 en cours impliquant une augmentation de l'enveloppe de 424 620 €; - de solliciter du Dpt une attribution d'aide départementale au titre des aides sectorielles pour les projets du SI du Lizieux et du SIVOM du Meygal ; - de solliciter une aide financière exceptionnelle « hors contrat » 43.11 » pour les travaux du centre nautique intercommunal.
FDS DE CONCOURS	Le Conseil Communautaire est informé de l'attribution par Décision du Bureau de la CCDS du 23/09/2019 des montants de fonds de concours aux communes de Beaux, Bessamorel et St-Maurice de Lignon dans le cadre des enveloppes « attractivité », « voirie » et « santé »
CENTRE AQUATIQUE INTRECOMMUNAL	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : décide : de créer un service TVA "Centre aquatique" au sein de la CCDS pour demander l'assujettissement à la TVA de cette opération; - d'établir une Décision Modificative au budget

	prévoyant les crédits nécessaires au remboursement des frais avancés par la commune d'Yssingeaux ; - de créer un budget annexe pour l'exercice 2020 ; de solliciter toutes les aides publiques mobilisables sur la base d'une dépense globale estimée à 7 500 000 € HT ; - d'autoriser M. Le Président ou son représentant à - signer tout document se rapportant à l'avancée du dossier - de valider le calendrier prévisionnel proposé.
PLACE DE MARCHÉS NUMÉRIQUES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide la démarche proposée ; - valide les plans de financement prévisionnels ; - sollicite les différents partenaires financiers ; - valide le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage sur ce projet pendant 1 an, renouvelable deux fois ; - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.
VENTE D'HERBE CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le montant de la vente à encaisser par la CCDS, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.
ZA GROUMESSOMME - YSSINGEAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve cette proposition de division de la grande plateforme de la ZA Groumessomme et le prix de vente proposé, - confirme la réservation d'un lot à l'Ets GARNIER Clément et un lot sur une autre plateforme à la société SABATIER Fils, selon les conditions précitées, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces ventes. - approuve le transfert de la nouvelle voirie créée à la commune d'Yssingeaux, la prise en charge des frais afférents et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce transfert.
ZA LA GUIDE- YSSINGEAUX : VENTE TERRAIN ETS FRAISSE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente du terrain La Guide, une partie de la parcelle AB 239 (3 291 m²) et une partie parcelle AB 781 (2 536 m²) à la SCI 3 MA représentée par Madame Madeleine FRAISSE, au prix de 7,20 € HT/m², mandate Maître SANIAL pour la réalisation de l'acte correspondant et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette vente.
ZA VESTIAS - ARAULES : INSTALLATION ETS DUPERRAY	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide l'installation sur la ZA les Vestias, - approuve la vente d'une parcelle d'une surface estimée à 600 m² à la SCI DUPSUCS représentée par

	M. DUPERRAY Joël au prix de 6,90 € HT/m² (vente en l'état), - mandate le géomètre pour les divisions parcellaires et l'étude Maître SANIAL pour la réalisation de l'acte correspondant, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette installation et vente.
AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : DOSSIERS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les aides à l'immobilier d'entreprise pour les 5 dossiers présentés et les montants de la CC des Sucs, autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document de mise en œuvre des subventions correspondantes et autorise le versement des sommes correspondantes au département de la Haute-Loire.
FDS D'INVESTISSEMENT LOCAL CCDS - DOSSIERS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve l'attribution de la subvention pour le dossier de M. AYGUN, et autorise le versement selon les conditions proposées ; - approuve le principe de soutien éventuel au projet de M. PIEGAY Fabrice à Malataverne ; - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ces aides.
RÉGLEMENT TAXE DE SÉJOUR CCDS	le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le règlement de la taxe de séjour applicable sur le territoire communautaire et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document sy rapportant.
LAVALETTE : CHEMIN D'ACCÈS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le principe de mettre à disposition gratuitement à la commune de Lapte une bande de terrain le long du chemin d'accès à Lavalette, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à sa mise en œuvre.
CLUNY-LE PUY GR 765	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la position de la CCSucs sur le dossier du GR 765, approuve le bilan financier de la première opération effectuée, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
le **SYNDICAT DU LIZIEUX : SCHÉMA D'ACCUEIL ET PLAN D'ACTIONS AVEC SOLLICITATION SOUTIEN CCDS**	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la participation de la CCSucs au projet de valorisation éco-touristique du Lizieux, à hauteur de 9 000 €, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.
SYNDICAT DU MEYGAL : SCHÉMA D'ACCUEIL VALIDÉ ET PLAN D'ACTIONS AVEC SOLLICITATION CCDS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la participation de la CCDSucs au projet de valorisation éco-touristique du Meygal, à hauteur de 8 415 €, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer

	tout document s'y rapportant.
AMÉNAGEMENT VIAFLUVIA : POINT SUR L'AVANCÉE DU PROJET + AVENANT PROPOSÉ + NOUVELLE CONSULTATION	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - a pris acte de l'avancée de l'aménagement de la Viafluvia, - approuve les avenants à passer et approuve le lancement des derniers aménagements, notamment des deux derniers ouvrages sur St Julien du Pinet et la signalisation, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches.
SCHÉMA DE MUTUALISATION : POINT SUR LE DOSSIER	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le bilan annuel du schéma de mutualisation, les priorités et les échéances proposées, le principe de définir en conséquence le besoin en moyens humains (et/ou en AMO) et de proposer un échéancier de recrutement (et/ou consultation de prestataires).
RH : REMPLACEMENT AU PIJ SUITE À CONGÉ MATERNITÉ	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve le recrutement sur le poste « d'ambassadeur du PIJ » et l'établissement : • d'un CDD sur la durée du remplacement (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26.01.1984) • à 0,50 equivalent temps plein • à compter du 4/11/2019 - charge le Président de signer le contrat correspondant.
RH : FIN DE CDD POUR LE POSTE PORTAGE DE REPAS – ENTRETIEN – PÔLE AGRICOLE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer un CDD (en application de l'article 38 de la loi 84-53 du 26/01/1984) à Monsieur Frank GARDES à compter du 6/12/19 et charge le Président de le signer.
RH : POSTE DE CHARGÉ DE MISSIONS EN VUE D'UNE MUTUALISATION CULTURELLE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve le recrutement d'un chargé de missions en vue d'une mutualisation culturelle ; - approuve le temps de travail hebdomadaire et la durée proposés ; - charge le Président de signer le CDD correspondant (accroissement temporaire d'activité -article 3 1°de la loi 84-53 du 26/01/1984).
RH : RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LE CDG POUR LE SERVICE ASSISTANCE RETRAITE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention pour l'établissement des dossiers CNRACL avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.
CAS : REMBOURSEMENT FRAIS AGENT COMMUNAL	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une participation financière de 712,05 € à verser à la commune d'Yssingeaux.

SYMPTTOM DE MONISTROL SUR LOIRE – MODIFICATIONS STATUTAIRES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve la délibération du SYMPTTOM du 04/09/2019 relative aux modifications statutaires de ce dernier, - approuve le protocole d'accord sur le périmètre d'action du SYMPTTOM pour le traitement des ordures ménagères sur l'ensemble des 9 communes membres de la CC des Sucs, - prend acte de la clause de revoyure proposée sur la question de la représentativité après l'installation des nouvelles équipes issues des élections municipales de 2020, - donne son accord pour engager l'ensemble des démarches administratives et financières dans le cadre de cette reprise de compétence et conformément aux modalités précitées, - autorise M. Le Président ou son représentant à engager toute démarche afin de permettre une continuité du service public, notamment sur la collecte du verre, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce transfert et ces modalités.
SYMPTTOM DE MONISTROL SUR LOIRE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a pris acte du rapport d'activités 2018 du SYMPTTOM.
ÉTUDE TRAITEMENT DÉCHETS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de travail proposée et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.
GEMAPI - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SICALA DE HAUTE-LOIRE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - approuve la modification des articles 1 et 8 des statuts du SICALA, - autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
DOSSIERS FART	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de l'attribution des subventions pour les 4 dossiers présentés par Décision du Bureau du 23/09/2019, selon la délégation en vigueur.

MONTANT FORFAIT SCOLAIRE 2019/2020 POUR LES COMMUNES EXTÉRIEURES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention, valide le montant 2019/2020 pour les communes extérieures de 720 € et autorise le Président à solliciter les communes pour leurs élèves ressortissants scolarisés sur le territoire de la communauté de communes des Sucs.
MONTANT FORFAIT SCOLAIRE 2020 POUR LES ÉCOLES PRIVÉES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins une abstention, valide le montant 2020 pour les OGECS du territoire communautaire de 711 €.

AIDES PARASCOLAIRES PARTIE 2/2 – 2018/2019 – RECTIFICATIF ÉCOLE PUBLIQUE DE ST MAURICE DE LIGNON	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser la somme de 230 € au Sou de l'Ecole publique, en complément de l'aide déjà versée.
ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide le principe et le planning relatifs à cette Analyse des Besoins Sociaux - autorise le Président à engager les démarches avec les partenaires, - autorise le Président à signer tout document s'y afférant.
CONVENTIONS AVEC LA BATTERIE FANFARE DE LAPTE ET CHŒUR DES SUCS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions proposées qui seraient renouvelées chaque année par tacite reconduction.
CULTURE : PROJET DE RECHERCHE-ACTION : LABORATOIRE D'USAGES CULTURE(S) ART SOCIÉTÉ (LUCAS)	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet autour de la Culture.

A Yssingeaux, le 23 octobre 2019
Le Président,

Bernard GALLOT

Communauté de Communes des Sucs
Haute-Loire